

CONVENTION

CONVENTION ENTRE LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FPT DES VOSGES ET LA SOCIETE REVAL/PREST POUR LA LOCATION « A LA MISSION » D'UN VEHICULE SANS PERMIS

ENTRE

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, SIRET N° 28880003000026, représenté par son Président, Monsieur Michel BALLAND, agissant en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 13 novembre 2020

Ci-après dénommé le CDGFPT88

ET

La société REVAL/PREST, SIRET N°44996468300048, représenté par son gérant, Monsieur Alexandre REMY

Ci-après dénommé le prestataire

OBJET DE LA CONVENTION

Le CDGFPT88 souhaite louer "à la mission" un véhicule sans permis de type fourgon. La location pourrait se faire à la journée, à la semaine ou au mois.

Parmi les modalités de location, le prestataire demande le versement d'une caution à chaque prise du véhicule, et son remboursement à chaque retour du véhicule.

Cette procédure n'est pas adaptée à une location "à la mission", d'une part, ni au fonctionnement du CDGFPT88, organisme de droit public, soumis à la comptabilité publique, d'autre part.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA CAUTION

Il est convenu de ne verser qu'une seule fois la caution, qui vaut loyer versé d'avance, à titre de garantie.

Son montant de 1500,00 € fera l'objet d'un mandat administratif dont les coordonnées du créancier sont :

Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne Grand Est Europe
Code établissement : 15135 Code guichet : 00500 N° de compte : 08000363471 Clé : 14
Domiciliation CE GRAND EST EUROPE
BIC : CEPFRPP513
IBAN : FR76 1513 5005 0008 0003 6347 114
ntitulé du compte : EURL REVAL PREST - 26 avenue du Rose Poirier - 88000 EPINAL

Siège Administratif

59, rue Jean Jaurès • 88000 Epinal
03 29 35 63 10 • cdg88@cdg88.fr

DU LUNDI AU JEUDI
08:30-12:00 / 13:30-17:30
VENDREDI
08:30-12:00 / 13:30-17:00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20230630-2023_353_DE

Elle sera conservée chez le prestataire jusqu'à la fin des besoins du CDGFPT88.

MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE

Le CDGFPT88 réservera le véhicule en fonction de ses besoins.

Le prestataire émettra une facture à la semaine, qu'il déposera sur la plateforme Chorus Pro.

Le prix du service est fixé dans le contrat de location du prestataire.

Le CDGFPT88 procédera au paiement de la facture en respectant le Délai Global de Paiement, fixé par décret.

RESTITUTION DE LA CAUTION

Le CDGFPT88 signifiera par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre qu'il ne souhaite plus utiliser le service de location du véhicule.

Le document "Etat descriptif du véhicule" émanant du prestataire, attestant du retour du véhicule ainsi que de son état, sera visé par les deux parties.

Sans remarque, ni observation, le prestataire procédera au remboursement de la caution par virement bancaire sur le compte du comptable public dont les coordonnées sont :

Etablissement bancaire : Banque de France

Code établissement : 30001 Code guichet : 00372 N° de compte : C8830000000 Clé : 71

BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR789 3000 1003 722C8 8300 0000 071

Intitulé du compte : PAIERIE DEPARTEMENTALE DES VOSGES - 5 avenue Gambetta - 88000 EPINAL

En cas de dégât constaté sur les véhicules, les conditions générales de location pour les véhicules sans permis (quadricycles légers) du prestataire s'appliqueront.

DUREE ET MODALITES DE RESILIATION

La convention prend effet à la date de sa signature. Elle s'achèvera à la fin des besoins du CDGFPT88 ou à la demande de l'une des parties à tout moment.

Fait à Epinal, le

Le Président du CDGFPT88

Le gérant de REVAL/PREST

Siège Administratif

59, rue Jean Jaurès • 88000 Epinal

03 29 35 63 10 • cdg88@cdg88.fr

DU LUNDI AU JEUDI
08:30-12:00 / 13:30-17:30
VENDREDI
08:30-12:00 / 13:30-17:00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20230630-2023_353_DE